

DECRET N° 2012-569 du 31 decembre 2012

Chargeant Monsieur **Benoît Assouan C. DEGLA**,
Ministre de L'Intérieur, de la Sécurité Publique et des
Cultes, de l'intérim de Madame **Sofiatou O. BABA-**
MOUSSA, Ministre de l'Industrie, du Commerce, des
Petites et Moyennes Entreprises pour compter du
Dimanche 09 au dimanche 16 décembre 2012

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- VU la loi n °90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le décret 2012-357 du 12 Octobre 2012 portant composition du Gouvernement.

DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du dimanche 09 décembre au dimanche 16 décembre 2012, Monsieur **Benoît Assouan C. DEGLA**, Ministre de L'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, est chargé de l'intérim de Madame **Sofiatou ONIFADE BABA-MOUSSA**, Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 dec 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MCAT 4 - SGG 1 - Autres Ministères 25

DEPARTEMENTS 6 - JO 1